



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 27 avril 2026

Réseaux de chaleur : un atout économique pour les territoires

L'Enquête Annuelle des Réseaux de Chaleur et de Froid (EARCF), supervisée par le SDES et menée par la FEDENE en collaboration avec AMORCE, constitue chaque année une référence nationale. Le volet économique 2025 piloté par AMORCE, portant sur les données 2024, montre que les réseaux de chaleur en France bénéficient d'une meilleure stabilité de leurs prix face à la volatilité engendrée par les crises énergétiques. Cet amortissement des chocs est d'autant plus important que le mix énergétique des réseaux est vert.

Dans un contexte de crise énergétique liée au blocage du détroit d'Ormuz, ces résultats soulignent une nouvelle fois l'intérêt stratégique de développer les réseaux de chaleur et de froid pour renforcer la résilience de notre système énergétique et protéger les consommateurs.

L'année 2024 marque une étape exceptionnelle pour les réseaux de chaleur en France, avec une progression inédite de chaleur livrée (32,3 TWh soit +9,3 % par rapport à 2023) et 1 041 réseaux recensés par l'EARCF. Le mix énergétique de ces réseaux s'est nettement verdi pour atteindre 67 % d'EnR&R en 2024. Cette progression confirme le rôle stratégique de ces infrastructures dans notre politique énergétique et reflète la poursuite des investissements réalisés par les collectivités dans ces solutions locales et durables.

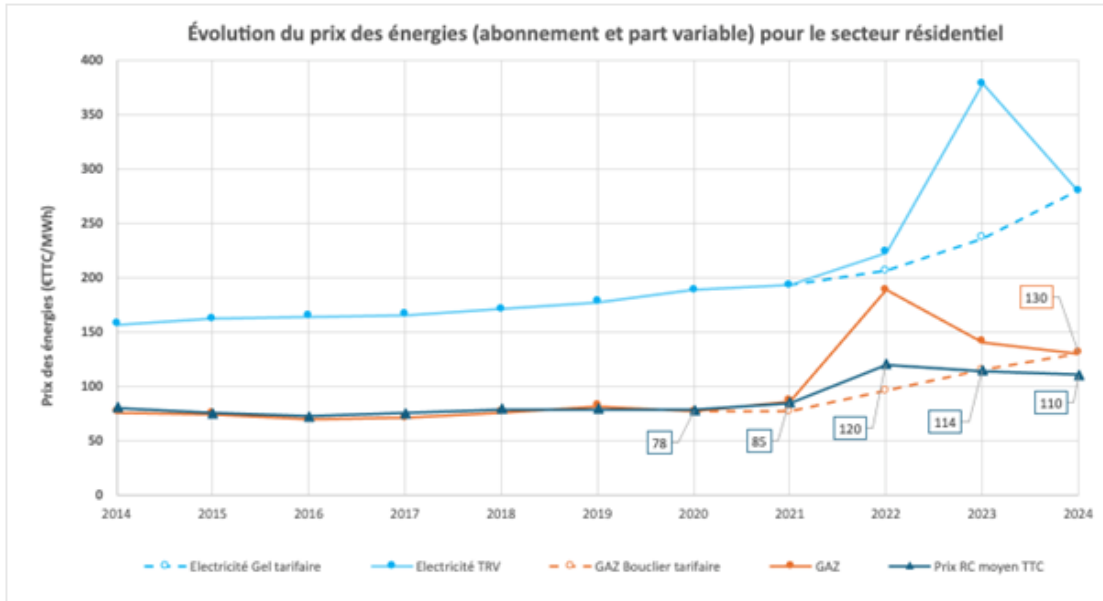
Des réseaux de chaleur plus résilients face aux crises énergétiques

La chaleur représente 42 % de la consommation d'énergie de la France, et elle est majoritairement produite à partir d'énergies fossiles et importées. En intégrant toujours plus d'EnR&R, les réseaux de chaleur renforcent l'indépendance énergétique des territoires et leur résilience face à la volatilité des prix de l'énergie. En 2024, le prix moyen de la chaleur distribuée par les réseaux s'est ainsi établi à 104,7 €HT/MWh, en baisse de 3 % par rapport à 2023.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de recul, en 2024, des prix des énergies fossiles et de l'électricité sur les marchés. Cette baisse n'a cependant pas été perçue par les ménages utilisant directement ces énergies, notamment avec la disparition des boucliers tarifaires, la hausse des taxes et l'inertie des contrats. Les coûts réels du gaz et l'électricité pour les clients résidentiels ont ainsi continué leur hausse, avec des coûts énergétiques atteignant respectivement 130 €TTC/MWh et 280 €TTC/MWh (respectivement +13 % et +18% par rapport à 2023).

Depuis 2019, l'avantage économique des réseaux de chaleur pour les consommateurs résidentiels s'est significativement renforcé. Le prix moyen des réseaux a en effet progressé de 40 %, contre respectivement 59 % pour le gaz et 57 % pour l'électricité.

La crise actuelle provoquée le blocage du détroit d'Ormuz, notamment sur les produits pétroliers, réaffirme la pertinence de solutions renouvelables et locales. Si la hausse des contrats à terme de gaz naturel est pour le moment contenue sous les 60 €/MWh, elle montre la dépendance du budget énergétique au contexte géopolitique mondial.



Comme le montre le comparateur des solutions de chauffage développé par AMORCE, en partenariat avec France Chaleur Urbaine, la solution réseaux de chaleur est également pertinente en coût global (dépenses d'investissement, d'exploitation et de maintenance) pour les ménages, puisque le budget chaleur d'un logement standard en 2024 était de 1275 €/TTC/an pour un réseau de chaleur, contre 1420 €/TTC/an pour une chaudière gaz collective.

Soutenir la filière pour renforcer notre souveraineté énergétique

AMORCE rappelle que les réseaux de chaleur apportent des bénéfices multiples, à la fois environnementaux, économiques et stratégiques. En favorisant le recours massif aux EnR&R, ils participent au renforcement de l'indépendance énergétique des territoires, et limitent le recours aux énergies fossiles importées. Dans un contexte géopolitique marqué par des tensions persistantes, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient, cette capacité à sécuriser localement l'approvisionnement énergétique constitue un atout majeur.

AMORCE réaffirme donc la nécessité de poursuivre le développement des réseaux de chaleur en tant que réponse efficace aux crises énergétiques pour atteindre à minima les 54,5 TWhEnR/an fixés par la PPE3 à l'horizon 2035.

Dans cette perspective, le renforcement des dispositifs d'accompagnement apparaît indispensable, tant sur le plan technique que financier. **AMORCE défend notamment un renforcement du Fonds Chaleur à la hauteur de cette dynamique, soit 1,5 Md€ face aux 800 M€ actuels. AMORCE affirme également la nécessité d'une trajectoire pluriannuelle des financements, donnant de la visibilité aux collectivités et leur permettant de s'inscrire dans une planification de long terme.**

Enfin, en complément du plan électrification lancé par le gouvernement et nécessaire pour l'atteinte de nos objectifs climatiques et pour le renforcement de notre souveraineté, AMORCE, aux côtés de ses partenaires du Club de la chaleur renouvelable, appelle à **la création d'un groupe de travail national dédié à la chaleur pour définir des actions immédiates et à moyen terme.**